Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 4 (1914-1923)

Heft: 2

Artikel: Notes d'archéologie genevoise. IV-V

Autor: Blondel, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES D'ARCHÉOLOGIE GENEVOISE 1

IV

LONGEMALLE ET LA MAISON DE L'ÉVÊQUE

La démolition de la rue de la Croix-d'Or, commencée en 1910, ainsi que les fouilles de l'église de la Madeleine, ont attiré mon attention sur la question de l'emplacement de la maison de l'évèque. Edouard Mallet reproduit, au sujet de la maison épiscopale, les allégations de Jean de la Corbière, dans ses «Antiquités de Genève ». La maison achetée par Robert, évêque de Genève en 1278, se serait élevée du côté oriental de la place de Longemalle, soit au lieu de la maison du sieur Colladon, au n° 146, plus récemment n° 13, maintenant l'hôtel Touring Club. Cette maison avait été rebâtie par Bernard Reymond en 1726. Auparavant, cet immeuble dépendait de la Seigneurie, qui l'abergea audit Reymond le 8 août 1725. C'était un vieil édifice ruiné, servant de grenier à blé.

J'ai voulu m'assurer de la vérité de ces assertions et contrôler cette tradition, bien vague il est vrai. Pour cela, il était nécessaire de reprendre toutes les reconnaissances féodales passées par les propriétaires des maisons sises de ce côté de la place.

Le grenier à blé est qualifié, en 1555, de nouvelle boucherie de Longemalle et, en 1621, d'ancienne boucherie ³.

Tous ces terrains, de la rue de Rive au lac, proviennent d'un

¹ Voir ci-dessus, p. 23 et suiv.

² M. D. G., t. VII, p. 339-340; cf. Jean de la Corbière, Antiquités de Genève (Genève, *Archives d'Etat*, Ms. hist., n° 117, p. 85).

³ Genève, Archives d'Etat, Évêché, grosse 14, fol. 933.

seul et même propriétaire, le comte de la Chambre, vicomte de Maurienne. La communauté, ayant acquis ces biens dudit comte en 4523¹, emploie une partie des terrains à construire une boucherie, puis aberge le reste en cinq lots différents le 14 septembre 4555². Ces maisons sont dites «assises en Longemalle, soit en la Granaterie » et sont contiguës à la nouvelle boucherie.

Les possesseurs antérieurs du même immeuble reconnaissent tous à l'évèque: en 1485, le magnifique seigneur Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne; en 1470, son père, le comte Aymon de la Chambre, qui déclare tenir cette maison par succession de son aïeul, Jean de Seyssel, chevalier; maréchal de Savoie, ayant reconnu en 1446 3. Jean de Seyssel nous apprend que cet immeuble lui fut abergé par l'évèque le 20 janvier 1441⁴ et qu'il appartenait précédemment à Reymond Pascal⁵, et plus anciennement encore à noble Jean de Rovorée. Marguerite, veuve dudit Jean de Rovorée, reconnaît à l'évêque en 1403 et déclare que sa maison est bordée d'un côté par le lac, de l'autre par la rue qui tend des Frères mineurs à la porte d'Yvoire, d'orient par la maison des de Veigy et d'occident par la place de Longemalle; le tout comprenant des jardins et des arches en pierre du côté de la place⁶. Il est intéressant de retrouver, à travers les siècles, la mention de ces arcs ou arcades s'ouvrant sur la place, qui subsistèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle. L'acte passé par Jean de Seyssel en 1441 concerne tout spécialement ces ogives et l'avant-toit de la maison, qu'il désirait agrandir et embellir. L'évèque lui accorde ce droit à la condition de garantir librement au public l'accès des arcades et de faire paver toute la place, «teneatur et debeat pavire seu paviri facere bene et convenienter de bonis lapidibus plateam nostram de Longi-

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, R. 72, au verso de l'acte.

² Ibid., Abergements, grosse 2, fol. 257, 260.

³ *Ibid.*, Évêché, grosse 7, fol. 608; grosse 6, fol. 604 v°; grosse 5, fol. 290

⁴ Ibid., Évêché, R. 72.

⁵ Ibid., Évêché, grosse 4, fol. 168.

⁶ Ibid., Évêché, grosse 3, fol. 33.

malaz, videlicet a predicta fonte ripparie usque ad murum rippe dicti lacus».

Comme on le voit,il n'est pas question une seule fois de la maison de l'évêque; les de Rovorée ne disent pas que leur propriété occupe la place de l'ancienne demeure épiscopale. Il est même certain qu'à cette époque la plus grande partie du terrain couvert plus tard par le grenier public se trouvait dans le lac. Il faut donc chercher ailleurs la maison épiscopale.

Il y a lieu de remarquer tout d'abord que des terrains assez éloignés de la place dont nous avons parlé portaient encore au XVe siècle le nom de « en Longemale ». Ainsi tout le mas de maisons compris entre l'abside de la Madeleine et la rue de la Fontaine est qualifié en 1430 de « loco dicto in Longimala ». En redescendant vers le lac, il en est de mème, spécialement pour les maisons qui viennent d'être démolies entre l'église de la Madeleine, la rue d'Enfer et la rue de la Croix-d'Or. Une étude des titres de propriété des maisons de ce quartier nous a amené à reconstituer avec une grande certitude l'emplacement de l'ancien domaine épiscopal. Ne pouvant donner ici les détails concernant chacune de ces maisons, je me bornerai à indiquer l'état des propriétés dans les premières années du XVe siècle.

En descendant la rue de la Fontaine, ancienne rue du Boule, après avoir passé devant la ruelle de Toutes-Ames, élargie il y a une trentaine d'années, les premières maisons contiguës à ce passage dépendent du fief de Granges-Tavel. Aussi haut que nous pouvons remonter par les actes, l'emplacement des cinq premiers immeubles est donc attribué à la famille Tavel, très riche pendant tout le moyen âge. En 1393, le 15 janvier, dans un acte de vente des Tavel à Jean de Salles et sa femme¹, la cinquième de ces maisons est dite «juxta domum dictam de Longimales et cimisterium Ecclesie Beate Marie Magdalene ex parte borce». En outre, il est stipulé que les acheteurs doivent faire des murs partant de l'angle de la maison, de bise, vers le cimetière de l'église de la Madeleine (fig. 5).

¹ Genève, Archives d'Etat, Fief de Granges et Pétralis, soit Tavel. R. 1.

A partir de cette maison commence donc l'ancienne propriété de Longemalle. L'immeuble suivant (fig. 5, n° 4) appartient en 1430 à noble et puissant Henri de Menthon, qui reconnaît à

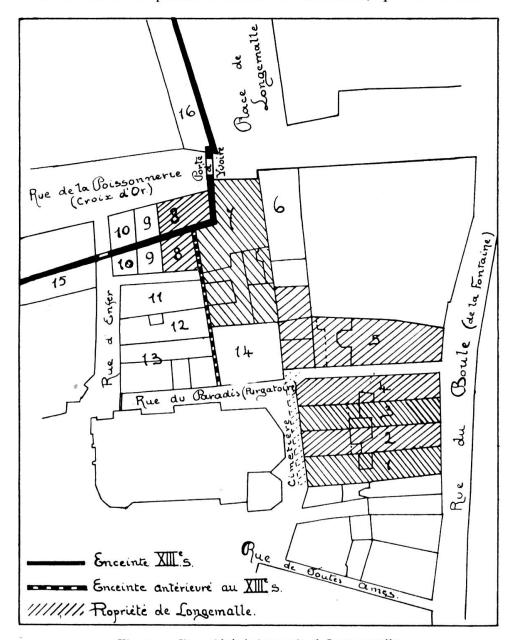


Fig. 5. — Propriété épiscopale à Longemalle.

l'évèque ¹. Ce chevalier était bailli de Vaud, châtelain de Moudon, conseiller du duc de Savoie; son fils Guillaume hérite de ces biens, qu'il avait lui-même acquis de Reynaud Barbier, pélissier.

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, grosse 4, fol. 318.

A l'époque où il était propriété épiscopale ce terrain était bâti, d'après l'acte des Tavel cité plus haut.

Du côté du couchant, cette maison touchait à la place du curé de la Madeleine, soit le cimetière, du levant, à la rue du Boule, de bise, à la maison de Mermet Vectier. Ce dernier nous apprend en 1430 que c'est l'évêque Jean de Bertrandis qui lui a abergé ces terrains, alors en jardins, en l'année 1443 (fig. 5, n° 2 et 3). A la place des jardins, dits en Longemale, Vectier éleva deux maisons. La date de 1413 nous est précieuse, car elle fixe l'époque du morcellement de la propriété. Jouxte les maisons de Mermet Vectier, du côté du lac, s'élève la grange de François de Veyrier, docteur en droit 2 (fig. 5, n° 4).

Son habitation se trouvait juste en face, de l'autre côté de la rue du Boule. Une ruelle, la rue des Limbes actuelle, permettait, comme il le dit, de se rendre directement de sa maison à l'église. Toutes ces maisons donnaient sur le cimetière au couchant; mais, fait curieux, le cimetière lui-même est dit aussi «en Longymalaz». Le curé de la Madeleine reconnaît à l'évèque pour le cimetière³; il déclare que ses droits remontent à une transaction passée, en 1423, entre les frères Jacques, François, Allamand et Girard, moines du monastère et maison du Temple, de l'ordre des Célestins, au nom du Temple, et noble Amédée de Charansonay pour la cure de la Madeleine. Nous n'avons pu trouver l'origine de ces droits appartenant à la maison du Temple, qui était sise hors les murs, vers le Pré-l'Evèque; mais ceci nous montre que le cimetière était primitivement ailleurs, évidemment sous l'église actuelle ; à la suite de la reconstruction de l'édifice, on dut reculer le cimetière. Les fouilles récentes dans l'église ont, en effet, montré des murs de jardins et de maisons situés derrière les anciennes églises de la Madeleine.

En poursuivant notre chemin, nous arrivons de l'autre côté de la rue des Limbes à la maison de la veuve de Pierre Motier (fig. 5,

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, grosse 4, fol. 82.

² *1bid.*, fol. 110 v°.

³ *Ibid.*, fol. 136 v°.

nº 5), qualifiée de nouvelle en 1430 et qu'il avait eue en abergement du mème évêque, Jean de Bertrandis, le 5 février 1413 ¹.

Les immeubles suivants, du même côté, jusqu'au bas de la rue de la Fontaine, ne font plus partie de l'ancien domaine épiscopal; mais il n'en est pas de mème de ceux qui s'étendent derrière, dont les façades regardent la rue de la Croix-d'Or et dont les corps de logis postérieurs bordent la rue du Purgatoire. Cette maison de Pierre Motier, ou plutôt de sa veuve Béatrice, fille de Jean Boyar, a une cour postérieure, parallèle à la rue des Limbes, qui s'appuie du couchant au chosal ou à la cure de la Madeleine, et de bise à la maison de l'abbaye de Filly, à la maison d'Amédée Pitard, et à une autre maison du même Motier. Cette deuxième maison Motier, perpendiculaire à la première, a donc sa façade sur la rue de la Croix-d'Or (fig. 5, nº 6). Elle ne fait pas partie de la propriété de Longemalle, mais relève du fief du Chapitre. Béatrice Motier la reconnaît en 1423² au Chapitre, qui la tient du chanoine Guillaume Thonnerat. Celui-ci avait en effet cédé ses biens au Chapitre par son testament, daté de 1389³.

Les confins de cette maison sont les suivants: du vent, soit par derrière, la maison et cour déjà citée du même Motier, qui est dite « quod fuit de Longamala », du couchant, l'immeuble d'Amédée Pitard de Jussy.

L'immeuble Pitard, dont les derniers restes ont été démolis il y a quatre ans, faisait partie d'un vaste ensemble de constructions: sur la façade, deux corps de logis avec une allée; derrière, une grande cour, qui avait subsisté jusqu'à nos jours et possédait une sortie sur la rue d'Enfer, par une impasse appelée « Cul de sac du Purgatoire » (fig. 5, nº 7).

Amédée Pitard de Jussy reconnaît à l'évêque pour sa maison en 1430; il dit qu'elle est neuve et que la place lui fut abergée aussi le 15 février 1413 par l'évêque Jean de Bertrandis ⁴. La façade regarde la grande rue qui tend de la porte d'Yvoire au

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, grosse 4, fol. 117 v°.

² Ibid., Chapitre, grosse 18, fol. 122.

³ *Ibid.*, Testaments, portefeuille VII.

⁴ Ibi l., Évêché, grosse 4, fol. 98.

pont du Rhône, elle touche la porte même d'Yvoire *«affrontatur arcui porte Aquarie a parte anteriori»*. La cour s'arrête à la cure de la Madeleine, contre un grand contrefort qui la soutient, *«cuidam magne esponde muri»*.

Bien que la maison soit dite nouvellement construite, il est presque certain que c'était là que s'élevait la demeure épiscopale, d'après l'acte suivant concernant la maison de Jean Bovars, *alias* Sauvalier, père de Béatrice, femme de Pierre Motier. C'est un assept de la chapelle Saint-Michel à Saint-Pierre de 1374: « Une maison assise à Genève auprès la porte d'Yvoyre, jouxte la maison ou chosal de Longemalle d'une part [maison Pitard], et jouxte la maison des hoers Mermerii de Roveria de l'aultre part, et afronte la cherrière publicque tendant de la porte d'Yvoyre vers l'esglise des frères myneurs de la part devant¹. »

La maison qui suit la porte d'Yvoire, du côté du pont du Rhône (fig. 5, nº 8), appartient à deux propriétaires différents. Une petite partie dépend encore du même Amédée Pitard et relève du fief de l'évêque, l'autre partie est à la famille de Carro (de Quarro).

Guillaume de Carro reconnaît à la chapelle du cardinal d'Ostie, soit des Macchabées, pour cette maison, en 4491; il déclare qu'elle lui vient de son père, Berthet de Carro, et auparavant de Pierre Humbert². L'acte porte encore que ces terrains sont une donation de l'évèque François, de son franc-alleu, à ladite chapelle du cardinal: « De bonis per reverendum in Christo patrem et dominum Franciscum episcopum de suo allodio francho predicte capelle perpetuo donatis. » François de Mies, neveu du cardinal Jean de Brogny fondateur de la chapelle des Macchabées, évèque de Genève en 1428, enrichit cette chapelle familiale de cette propriété, qui est son franc-alleu et provient probablement de l'ancien domaine de Longemalle.

Les deux maisons suivantes, jusqu'au coin de la rue d'Enfer, dépendent du fief Floret (fig. 5, nos 9 et 40). La première

¹ Genève, Archives d'Etat, Droits des églises de la ville, Saint-Pierre, diverses chapelles, n° 1, fol. 9 v°.

² Ibid., Macchabées, registre 2, fol. 25 et registre 1, fol. 2.

remonte au XV° siècle, à la famille Rambosson; elle était de pur et franc-alleu et fut vendue en 1488 à noble Pierre Floret¹. La deuxième fut vendue à Rollet Gerdil en 1498 par Pierre Nycolin de Poldo, gardien des Frères mineurs et au nom de ces frères². Nous n'avons aucune preuve que ces deux maisons aient dépendu de Longemalle; elles s'élevaient probablement sur l'emplacement d'anciens jardins, au travers desquels passait un des murs d'enceinte de la ville, ce qui expliquerait aussi le partage et l'indivision des propriétés sur un mème immeuble.

Il nous reste à voir les maisons de la rue d'Enfer, à gauche en montant, pour terminer notre cadastre.

Tout d'abord on trouve l'impasse appelée au XVIII^e siècle « Cul de sac du Purgatoire » et au XVe siècle 3 «senderium tendens a dicta via Inferni versus domum de Longymala». La maison qui borde cette allée dépend du fief de Granges-Tavel (fig. 5, nº 11) et appartient en 1465 à Pierre Borgèse et à sa femme Claudia³. L'immeuble suivant dépend du même propriétaire, mais provient d'un autre fief, le fief de Pierre Floret. Cette maison (fig. 5, nº 42) reconnue plus tard, en 1482, en deux parcelles différentes 4, a des confins très intéressants. Elle est dite appuyée de vent contre la cure de la Madeleine et du levant contre les murs antiques de la cité de Genève, «mania antiqua civitatis gebenn. » Nous savons par les mêmes actes que Pierre Floret a acquis sa propriété de Théobald de Saint-Jeoire. Or, à la suite d'un don à la chapelle du Saint-Esprit à Saint-Pierre, dom Etienne de Saint-Jeoire hypothèque cette maison: «L'assect sus une maison assis ad Genève jouxte la maison de l'évesque Allamand d'une part, et de l'autre part dever le lac jouxte le curtil de ladicte maison de la part de devant, et affronte la cherrière publicque tendent du bour dever le lac au Ryvière (soit la rue d'Enfer)... l'an 1345⁵. »

¹ Genève, Archives d'Etat, Fief Floret, grosse 1, fol. 180 et 353.

² *Ibid.*, Fief Floret, grosse 1, fol. 432.

³ Ibid., Fief de Granges et Pétralis, soit Tavel, grosse 6, fol. 106.

⁴ *Ibid.*, Fief Floret, grosse 1, fol. 338 v° et 339; Évêché, Cottet 30²⁰, fol. 149.

⁵ Ibid., Droits des églises de la ville, Saint-Pierre, diverses chapelles, nº 1, fol. 36 v°.

La propriété épiscopale était donc bordée par les murs de la ville, qui rejoignaient en ligne droite la porte d'Yvoire. On ne connaissait jusqu'ici que l'emplacement des fortifications de l'enceinte dite intermédiaire, du XIII^e siècle, qui était parallèle aux Rues-Basses et aboutissait derrière la maison de Jean d'Espagne ¹ à la porte de la rue d'Enfer et, de là, à la porte d'Yvoire (fig. 5, nº 45). Ce nouveau tracé, comprenant une agglomération moins considérable, doit être plus ancien que l'autre et correspondre aux fortes substructions trouvées dans la rue du Purgatoire et dans l'église même de la Madeleine en 1914 ².

Ces deux tracés (fig. 5), qui devaient l'un et l'autre aboutir à la porte dite du « Fort-de-l'Ecluse » au bas du Perron, comprenaient d'importants fragments romains et indiquent, surtout le deuxième, un travail hâtif.

Restent encore les immeubles situés à l'angle de la rue d'Enfer et de la rue du Purgatoire; ils dépendent de la cure de la Madeleine (fig. 5, nºs 13 et 14)³ et relèvent donc directement du curé. De l'autre côté de la porte d'Yvoire, du côté du lac, les murs de la ville suivaient la place Longemalle dans sa longueur, puis tournaient brusquement vers l'est pour rejoindre la maison des de Rovorée⁴. Déjà au XIII° siècle, des maisons, qui s'appuyaient à la porte d'Yvoire du côté du lac, donnèrent lieu à des contestations entre le chapitre et l'évèque (fig. 5, nº 16); elles étaient en face de la fontaine qualifiée de « portayvuer » en 1284 ⁵.

Après avoir situé exactement la propriété de l'évèque, nous pouvons maintenant étudier les actes qui la concernent.

¹ Genève, Archives d'Etat, Actes privés, portefeuille I, 3° reconnaissance en faveur de Jean Gay et de Guillermette de Balmes, sa femme, par Guillemete, veuve de Pierre Dimier, rue de la Poissonnerie, 1422 et Fief Bourdigny, grosse 1, fol. 12 v°.

² B. Reber, Les fouilles sur l'emplacement de la Madeleine-Longemalle à Genève, Genève, 1913, in-8, 27 p., fig. — C. Martin, ci-dessus, p. 48.

³ Genève, Archives d'Etat, Abergements, grosse 5, fol. 449 v° et 391 v°.

⁴ Ibid., P. H., nº 575

⁵ Ibid., Chapitre, R. 46, et grosse 7, reconnaissance 148.

64 BULLETIN

Le 4 février 1278, l'évèque Robert de Genève achète de Simon, évèque d'Aoste, une maison qui est appelée Longemalle, sise dans la cité de Genève, la partie inférieure étant du côté du lac, la

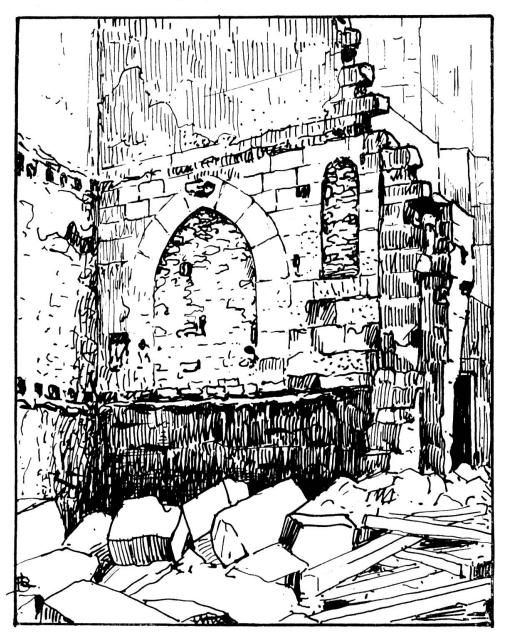


Fig. 6.

partie supérieure du côté de la maison des enfants de Pierre Tavel, avec un jardin et les autres maisons attenantes à ladite maison devant et derrière ¹. Il est évident qu'il s'agit là de tout un petit

² M. D. G , t. VII, p. 339.

domaine, avec plusieurs jardins et maisons, dont les confins correspondent exactement à ceux que nous avons indiqués plus haut; on retrouve la propriété des Tavel en haut, du côté de la colline. Quant à la maison principale, elle devait, nous l'avons vu, se trouver sur l'emplacement de la maison Pitard (fig. 5, n° 7), attenante à la porte d'Yvoire, et faire front à la place qui s'ouvre sur le lac.

Au cours des récentes démolitions, on a trouvé un arc ogival provenant du premier étage d'un des corps de logis donnant sur la cour, et qui pourrait bien avoir fait partie de l'ancienne salle de l'évèque (fig. 6). Qui était ce Simon, évèque d'Aoste, et pourquoi avait-il une propriété à Genève? Besson le nomme Symon le Bon, parce qu'il était ami des pauvres et fonda l'aumône générale à Aoste en 1278, l'année mème de cet acte de vente 1.

Vingt ans auparavant, en 1258, Martin et Etienne de Cologny, frères, citoyens de Genève, vendent un casal à Simon de Vercez, soit de Verceil, chanoine de Genève. Ce casal est dit sis derrière l'église de sainte Marie-Madeleine, au-dessus de la porte d'Yvoire; il est confiné d'un côté par la maison de feu Pierre Tavel, citoyen de Genève, jusqu'à la maison qui fut autrefois à Martin, citoyen, et qui lui appartient maintenant, et de l'autre à la maison de la femme de Guillaume, portier de l'Île. Le prix de vente est de 42 livres genevoises². Il faut, semble-t-il, identifier ce Simon de Verceil, chanoine de Genève, avec Simon, évèque d'Aoste³.

¹ Besson, Mémoire pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste. etc. (Nancy, 1759, in-4), p. 254

² M. D. G., t. XIV, p. 43.

³ Mgr. J.-A. Duc, dans sa récente *Histoire de l'Eglise d'Aoste*, t. III (Aoste, 1908, in-8), p. 5-6, a rattaché hypothétiquement à la famille de Conflans-Duin l'évêque Simon, qui occupa le siège d'Aoste de 1275 à 1283. Notre identification a pour elle plus qu'une simple hypothèse: la possession du même terrain à vingt ans de distance par le chanoine Simon de Vercez et l'évêque Simon d'Aoste. Les généalogies de Conflans et de Duin, publiées par le comte de Foras, ne fournissent guère de confirmation à l'hypothèse de Mgr. Duc. Par contre, cet auteur analyse lui-même le testament de l'évêque Simon d'Aoste, daté du 28 janvier 1283 (op. cit., p. 92-93). Les ustensiles apportés de Genève par le prélat sont légués à l'évêché d'Aoste. Nous avons ainsi une preuve de l'origine genevoise du testateur.

Comme d'autres chanoines genevois, il quitta sa stalle pour le siège épiscopal d'Aoste. Cet achat montre qu'il possédait déjà en 1258 la propriété proche du lac et de la porte d'Yvoire, et qu'il l'agrandit en faisant l'acquisition du chosal voisin de la maison des Tavel, soit de la bande de terre comprise entre la Madeleine et la rue de la Fontaine. Cette famille de Verceil, ou de Vercez, a eu d'autres représentants à Genève : deux autres chanoines, Simon en 1294 et Aimon¹, ainsi qu'un Symond de Vercez, bourgeois de Genève, qui teste en 1322².

La totalité de la propriété dite de Longemale fut achetée par l'évèque Robert de Genève pour la somme de 300 livres genevoises. L'évèque ajoute que cette acquisition a été faite à son nom et pour son usage, au moyen des deniers collectés dans ce but dans toutes les églises de son diocèse. Il se réserve pour lui-mème d'y demeurer sa vie durant. L'acte est scellé par le chapitre, qui conserve des droits sur l'immeuble, soit le domaine direct et le cens de trois sous, droits qui ne seront cédés à l'évèque que le 4^{cr} juin 4307 ³. Tous ces terrains étaient donc du fief de chapitre, ce qui explique pourquoi les biens de la cure de la Madeleine, qui dépendent aussi du chapitre, se trouvent dans la suite complètement enclavés dans les autres fiefs.

A cette époque, cette propriété, dans une belle situation, près du lac, devait réunir les facilités de la ville et l'agrément de la campagne. De vastes jardins, des granges, même un pressoir avec des caves entouraient l'habitation 4. C'est sans doute pour ces raisons d'agrément que les évêques habitèrent constamment Longemalle, à partir de Robert de Genève, et ne vécurent que rarement dans l'ancien évèché. De nombreux actes ont été signés

¹ J. Mercier, Le chapitre de Saint-Pierre de Genève, (Annecy, 1890, in-8), p. 191 et 203; cf., pour Simon, M. D. G., t. XXI (1882), p. 83.

² Genève, Archives d'Etat, Couvent de Rive, R. 3.

³ M. D. G., t. XIV, p. 331.

⁴ Ibid., p. 287, nº 270: Datum et actum apud aulam longam juxta torculare ante soturnum.

dans cette maison historique, qualifiée de manières diverses; à côté des formes *Longamala*, *Longimala*, on rencontre aussi *Malalonga*, *Aula longa*. Les lieux dits «Longemale» sont du reste assez fréquents dans le pays et semblent désigner de mauvaises « longes » de terre dans des lieux marécageux¹.

Jusqu'à Guillaume de Marcossey, tous les évèques ont vécu à Longemalle; depuis lors, cette maison semble abandonnée et les séjours des prélats y sont de plus en plus rares.

Il ressort des actes précédents que les terrains de Longemalle furent divisés et abergés par Jean de Bertrandis en 1413.

Avant de terminer l'histoire de la maison de l'évêque, rappelons deux événements qui s'y passèrent, l'un en 1294, l'autre en 1307.

Dans les monitions de l'évêque Guillaume de Conflans du 7 mars 1294 contre le comte de Savoie, il est dit que les satellites du comte « ont assailli en grand nombre et en armes la maison épiscopale à Longemalle; l'évêque leur en a fait ouvrir les portes : ils s'y sont alors jetés avec fureur, ont injurié le prélat de la manière la plus grave, ont enlevé à ses côtés et emmené plusieurs personnes de sa suite; ils ont même été jusqu'à le menacer de mort et l'ont contraint à chercher un refuge dans son église² ».

La scène est, par l'état des lieux, très facile à reconstituer et nous pouvons ainsi nous représenter l'évêque poursuivi se réfugiant dans l'église de la Madeleine toute proche.

Le second fait se rapporte à la bataille dite de la porte d'Yvoire, dont le récit le plus authentique se trouve dans le Fasciculus Temporis³ à la date du 6 juin 1307. Jusqu'à présent, il était fort difficile d'expliquer cette attaque par la porte d'Yvoire, car cette entrée de la cité se trouvait à l'opposé de la route de Bonne et du Faucigny, par laquelle sont arrivés les partisans du comte de Genève.

¹ Cf. H. Jaccard, Essai de toponymie (Mém. et doc. publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande, 2º série, t. VII), p. 239.

² M. D. G., t. VIII, p. 193-194, et Spon, *Histoire de Genève* (Genève, 1730, 2 vol. in-4), Preuves, n° xxvi.

³ M. D. G., t. IX, p. 301, nº 13, et p. 152. Cf. Fr. De Crue, La guerre féodale de Genève, Genève, 1907, in-8.

Galiffe a fort bien montré la position de cette porte¹, mentionnée pour la première fois en 1258, mais sans doute beaucoup plus ancienne. Le quartier de Longemalle formait une sorte de promontoire traversé par la grande rue de la «Rivière» aboutissant aux deux portes, celle des Frères mineurs du côté du Pré-l'Evèque, celle d'Yvoire (Yvuer) du côté de la grève, qui s'étendait jusqu'au pont du Rhône. Le plan (fig. 7) fera mieux comprendre les diverses positions des défenseurs et des assaillants.

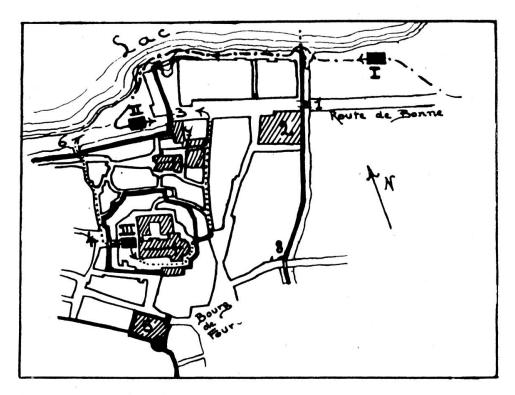


Fig. 7. — I et II. Troupes du Comte de Genève; III. Partisans du Comte de Savoie. — N° 1, Porte des Frères Mineurs (Rive). N° 2, Couvent des Frères mineurs. N° 3, Porte d'Yvoire. N° 4, Porte du Perron. N° 5, Château du Bourg-de-Four. N° 6, Porte des Tavel. N° 7, Maison de l'évêque à Longemalle. N° 8, Porte de St-Antoine.

Les défenseurs, partisans du comte de Savoie, c'est-à-dire une puissante fraction des bourgeois de la ville, occupaient la cathédrale de Saint Pierre et ses environs immédiats. Aucune place ne-pouvait être mieux choisie: c'était une position centrale

¹ J.-B.-G. Galiffe, Genève historique et archéologique, t. I (Genève, 1869, in-4), p. 122.

d'où l'on pouvait facilement suivre les opérations de l'ennemi, se porter rapidement d'un côté ou de l'autre, suivant le point d'attaque, et enfin une citadelle bien défendue au cas où il faudrait se replier devant des forces supérieures. On sait que les citoyens de la ville avaient déjà mis en état de défense, en 1289, la cathédrale et tout le cloître; des portes fermaient les issues, au Perron, à la Taconnerie, aux Barrières, et plus d'un fait de la guerre féodale eut pour théâtre cette partie de la ville. Le parti de Savoie tenait aussi le château de l'Île. Le parti du comte de Genève, allié de l'évèque, moins nombreux que celui de Savoie, possédait l'ancien château du Bourg-de-Four.

A l'heure de « prime », ce 6 juin 4307, l'armée du comte de Genève, espionnée par le parti savoyard, arrivait par la route de Bonne; deux portes s'offraient à elle, celle des Frères mineurs et celle de Saint-Antoine. Celle des Frères mineurs avait le grand tort d'être à côté du couvent des dits frères qui, dès l'origine, se sont toujours montrés très attachés à la maison de Savoie; celle de Saint-Antoine, facile comme accès, était trop en vue des défenseurs. Pour tromper la surveillance, les assaillants, qui avaient des amis dans la place, songèrent à attaquer par un point tout à fait détourné, mais où ils avaient des intelligences sures, c'est-àdire par la porte d'Yvoire, dépendant de la maison de l'évèque, leur allié. C'est pour cette raison déterminante que la cavalcade du comte de Genève et du sire de Faucigny, contournant au petit jour les murs de Longemalle, passa sur la grève ou dans l'eau peu profonde, derrière les jardins et le port fermé par une arcade, pour atteindre la porte d'Yvoire¹. Pendant qu'on leur ouvrait la porte, les partisans de Savoie, bien informés, ne se contentèrent pas d'envoyer de la troupe face à l'ennemi à Longemalle, mais, descendant par le Perron et la porte appelée plus tard du Fort-del'Ecluse, vinrent tomber dans le dos de l'assaillant. Il n'est pas inutile de rappeler que cette porte, située en face du Molard et qui n'est pas citée dans le Fasciculus, appartenait de tout

¹ Les grèves étaient alors considérables et le niveau du lac très variable.

70 BULLETIN

temps à la famille Tavel¹, et que Messire Vuydon Tavel était un des chefs les plus marquants de la défense. Le récit dit textuellement que les assaillants furent tués « par devant cette porte d'Yvoire», et seule cette tactique explique le grand nombre des prisonniers et des tués. Pris entre les murailles et le lac, cernés de deux autres côtés, les hommes d'armes du comte de Genève ne purent s'échapper que difficilement. La porte d'Yvoire touchant la maison de l'évèque, l'une dépendant de l'autre, voilà la clef de l'énigme et la raison de cette attaque bien préparée, dernière tentative importante des comtes de Genève sur Genève.

Restent à signaler les quelques trouvailles archéologiques faites pendant les démolitions de 4910.

Dans les immeubles, dont quelques-uns, surtout ceux de la rue d'Enfer, étaient bien caractéristiques de la fin du XV^e et du XVI^e siècle, aucun objet important n'a été trouvé. Nous avons déjà signalé l'arc ogival, dernier reste d'un mur qui avait subsisté malgré les nombreuses transformations.

Les substructions ont été plus riches en trouvailles. Tout d'abord un ensemble de pieux ou pilotis en bois très anciens, qui semblent les restes d'un port considérable existant à une époque antérieure au XII^e siècle. A l'époque romaine et pendant tout le haut moyen âge, Longemalle devait être le port principal de la ville; aussi a-t-on trouvé beaucoup de débris de vases gallo-romains², un mur épais parallèle à la rue du Purgatoire et qui doit correspondre à celui qui se trouve dans la Madeleine, enfin deux inscriptions romaines.

Les prochaines démolitions dans ce quartier nous expliqueront probablement mieux le tracé de ces murs et des substructions qui entourent l'église de la Madeleine.

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, grosse 5, fol. 51.

² B. Reber, op. cit.; cf. Bulletin, t. III, p. 216 et 220-222.

V

UNE CHEMINÉE MONUMENTALE

Par suite de transformations dans la cave de l'immeuble nº 13, à la rue de la Rôtisserie, on a mis à découvert les restes d'une cheminée (fig. 8). Cette cave qui, autrefois, devait être un

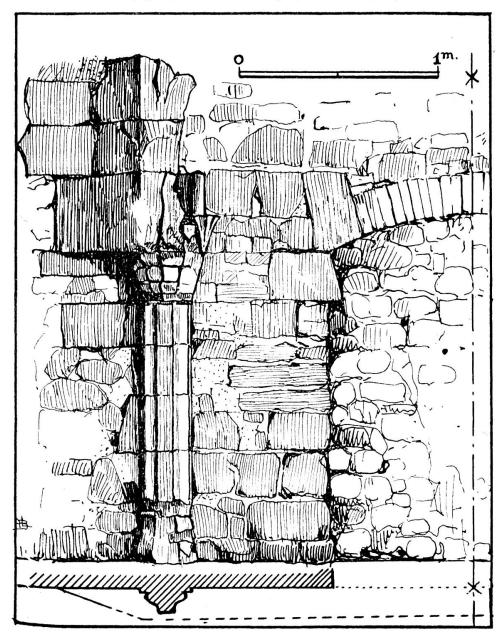


Fig. 8. – Cheminée monumentale.

rez-de-chaussée donnant sur la rue de la Ròtisserie, comprend deux chambres; contre le mur épais qui les séparait, on a trouvé une colonnette très abîmée, dont le chapiteau et la base sont en partie brisés et qui formait le pied-droit d'une cheminée très vaste. L'autre pied-droit a disparu, ainsi que la hotte. Les molasses portent les traces d'un feu violent et une poutre carbonisée a été retrouvée; il est certain qu'un incendie a détruit cet immeuble et que l'on a reconstruit sur des murs anciens.

Cette découverte est intéressante, car l'on ne connaît, je crois, aucune cheminée de cette époque, c'est-à-dire du XV^c siècle, à Genève même. Celle-ci est bâtie sur le type employé dans les châteaux des environs, le château d'Avully, sous les Voirons, par exemple.

Cette maison (nº 50 du plan 41 de Billon¹) appartenait à Jean Jandin en 1706, à Jean Gojon en 1558, à Claude de Châteauneuf en 4500². La partie qui nous intéresse est de franc-alleu, mais elle a toujours appartenu aux mêmes propriétaires que le corps de logis regardant les rues Basses.

Antérieurement, les propriétaires furent noble Guillaume Servage en 1465, fils et héritier de noble Guillaume Servage de Dammartin et de noble Jeanne du Pont, qui reconnaît en 1447³; plus anciennement, noble Alexie du Pont, veuve de Jeannet des Cluses, qui teste en faveur de Jeanne Dupont en 1440. Jeannet possédait déjà la maison en 1422⁴. Il faut, je crois, attribuer la cheminée aux du Pont ou aux de Servage.

Il est regrettable que cette œuvre charmante nous soit parvenue aussi détériorée; quelques fragments de sculpture se voyaient à la naissance du bandeau de la hotte, mais tout est tombé en morceaux au moment de la démolition.

Louis Blondel.

¹ Genève, Archives d'Etat, Évêché, extraits, cottets et plans, nº 92.

² Ibid., Évêché, grosse 5 rouge, fol. 9 v°; Chapitre, grosse 55, fol. 841, et grosse 42, fol. 167.

³ Ibid., Chapitre, grosse 33, fol. 465 v°; grosse 31, fol. 201 v°.

⁴ Ibid., Chapitre, grosse 18, fol. 50. Cf. Galiffe, Notices généalogiques, t. I, p. 512.